

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAROLLES**

séance du 6 avril 2018

Le 6 avril 2018 à 18 heures, les membres du conseil municipal de Carolles, dûment convoqués le 30 mars 2018, se sont rassemblés à la salle de l'Amitié, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie SÉVIN, maire.

Présents :

M. SÉVIN, Mme LAMAURY, M. RAILLIET, Mme CASSIN, M. GONET, Mme JEGLOT-MORVAN, M. DAUTZENBERG, M. PAMART, M. BISSON.

Ont donné pouvoir :

M. GUILLOU donne pouvoir à M. DAUTZENBERG
M. LELIEVRE donne pouvoir à Mme CASSIN
Mme HOUSSIN donne pouvoir à M. BISSON
Mme CHARUEL-DAVY donne pouvoir à M. RAILLIET
Mme KURATA donne pouvoir à Mme LAMAURY.

M. Bertrand DAUTZENBERG, désigné conformément à l'article R 2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Le compte- rendu de la précédente réunion est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°06/04/2018-01

Comptes de gestion du Receveur Communal – exercice 2017 : Commune-Camping-Eau Potable-Résidence les Jaunets-L'Auberge

L'article L.1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune ». Le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur. Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes de la Commune de CAROLLES, établi par Madame PORTER, Receveur municipal. Il laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2017 :

- Compte de gestion « Commune » :

	Résultat de clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de 2017
Investissement	- 70 497,07 €		-190 005,90 €	-260 502,97 €
Fonctionnement	607 406,85 €	389 506,07 €	110 428,55 €	328 329,33 €
Total	536 909,78 €	389 506,07 €	- 79 577,35 €	67 826,36 €

- Compte de gestion « Camping » :

	Résultat de clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de 2017
Investissement	38 509,40 €		- 35 139,81 €	3 369,59 €
Fonctionnement	53 934,07 €		13 104,09 €	67 038,16 €
Total	92 443,47 €		- 22 035,72 €	70 407,75 €

- Compte de gestion « Eau Potable »

	Résultat de clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de 2017
Investissement	- 10 502,24 €		18 008,53 €	7 506,29 €
Fonctionnement	32 762,94 €	10 502,24 €	7 852,23 €	30 112,93 €
Total	22 260,70 €	10 502,24 €	25 860,76 €	37 619,22 €

- Compte de gestion « Résidence les Jaunets »

	Résultat de clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de 2017
Investissement	- 42 861,41 €		- 3 742,61 €	- 46 604,02 €
Fonctionnement	49 412,32 €	42 861,41 €	53 949,77 €	60 500,68 €
Total	6 550,91 €	42 861,41 €	50 207,16 €	13 896,66 €

- Compte de gestion « L'Auberge »

	Résultat de clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de 2017
Investissement	-20 972,78 €		3 765,61 €	- 17 207,17 €
Fonctionnement	21 375,59 €	20 972,78 €	9 291,73 €	9 694,54 €
Total	402,81 €	20 972,78 €	13 057,34 €	- 7 512,63 €

Monsieur le Maire précise que ces résultats sont identiques au compte administratif 2017 et invite le Conseil Municipal à voter.

Aussi, le Conseil Municipal,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 de la commune de CAROLLES, a repris tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017,

- Statuant sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes sur l'exercice 2017 au niveau des différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les comptes de gestion produits par le Comptable public.

Prend acte,

- que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur de la Commune de CAROLLES, pour le budget principal et les budgets annexes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°06/04/2018-02

Budget principal – examen du compte administratif – exercice 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2017 qui laisse apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		217 900,78	70 497,07	-	70 497,07	217 900,78
Opération de l'exercice	909 545,22	1 019 973,77	615 592,65	425 586,75	1 525 137,87	1 445 560,52
TOTAUX	909 545,22	1 237 874,55	686 089,72	425 586,75	1 595 634,94	1 663 461,30
Résultats de clôture	-	328 329,33	260 502,97		-	67 826,36
Restes à réaliser	-	-	220 778,69	45 536,40	220 778,69	45 536,40
TOTAUX CUMULES	-	328 329,33	481 281,66	45 536,40	220 778,69	113 362,76
RESULTAT DEFINITIF		328 329,33	435 745,26	-	107 415,93	

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le Maire quitte la salle. Il est proposé au Conseil d'élire Odile Lamaury, 2^{ème} adjoint, à la présidence de la séance pour cette délibération.

La présidente de séance propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu la délibération n°06/04/2018-01 concernant le compte de gestion 2017 ;
- Vu le compte administratif de l'exercice 2017 ;
- Vu l'instruction comptable M 14 ;

Décide à l'unanimité, par 13 voix

- **d'adopter le compte administratif de la commune pour l'exercice 2017, tel que présenté par le Maire.**

Délibération n°06/04/2018-03**Budget Annexe EAU POTABLE – examen du compte administratif – exercice 2017**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif du budget annexe EAU POTABLE pour l'exercice 2017 qui laisse apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		22 260,70	10 502,24	-	10 502,24	22 260,70
Opération de l'exercice	186 415,32	194 267,55	42 048,48	60 057,01	228 463,80	254 324,56
TOTAUX	186 415,32	216 528,25	52 550,72	60 057,01	238 966,04	276 585,26
Résultats de clôture	-	30 112,93		7 506,29	-	37 619,22
Restes à réaliser	-	-		-	-	-
TOTAUX CUMULES	-	30 112,93	-	7 506,29	-	37 619,22
RESULTAT DEFINITIF		30 112,93		7 506,29		37 619,22

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le Maire quitte la salle. Il est proposé au Conseil d'élire Odile Lamaury, 2^{ème} adjoint, à la présidence de la séance pour cette délibération.

La présidente de séance propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu la délibération n° 06/04/2018-01 concernant le compte de gestion 2017 ;
- Vu le compte administratif de l'exercice 2017 ;
- Vu l'instruction comptable M 49 ;

Décide à l'unanimité par 13 voix

- d'adopter le compte administratif du budget annexe eau potable de l'exercice 2017, tel que présenté par le Maire.

M. Railliet informe le conseil municipal que des travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable seront effectués rue de la Croix et rue de la Poste en fin d'année 2018.

Délibération n°06/04/2018-04**Budget Annexe CAMPING – examen du compte administratif – exercice 2017**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif du budget annexe Camping pour l'exercice 2017 qui laisse apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		53 934,07		38 509,40	-	92 443,47
Opération de l'exercice	96 916,54	110 020,63	71 917,73	36 777,92	168 834,27	146 798,55
TOTAUX	96 916,54	163 954,70	71 917,73	75 287,32	168 834,27	239 242,02
Résultats de clôture	-	67 038,16		3 369,59	-	70 407,75
Restes à réaliser	-	-			-	-
TOTAUX CUMULES	-	67 038,16	-	3 369,59	-	70 407,75
RESULTAT DEFINITIF		67 038,16		3 369,59		70 407,75

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le Maire quitte la salle. Il est proposé au Conseil d'élire Odile Lamaury, 2^{ème} adjoint, à la présidence de la séance pour cette délibération.

La présidente de séance propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu la délibération n° 06/04/2018-01 concernant le compte de gestion 2017 ;
- Vu le compte administratif de l'exercice 2017 ;
- Vu l'instruction comptable M 4 ;

Décide à l'unanimité, par 13 voix

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe camping de l'exercice 2017, tel que présenté par le Maire.**

M. Railliet rappelle qu'en 2017, la commune a acheté 2 mobile home pour le camping et qu'une barrière automatique a été installée à la station camping-car à Carolles Plage.

Délibération n°06/04/2018-05

Budget annexe Résidence Les Jaunets – examen du compte administratif – exercice 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de la Résidence les Jaunets pour l'exercice 2017 qui laisse apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		6 550,91	42 861,41		42 861,41	6 550,91
Opération de l'exercice	35 145,45	89 095,22	48 873,85	45 131,24	84 019,30	134 226,46
TOTAUX	35 145,45	95 646,13	91 735,26	45 131,24	126 880,71	140 777,37
Résultats de clôture	-	60 500,68	46 604,02		-	13 896,66
Restes à réaliser	-	-			-	-
TOTAUX CUMULES	-	60 500,68	46 604,02		-	13 896,66
RESULTAT DEFINITIF		60 500,68	46 604,02			13 896,66

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le Maire quitte la salle. Il est proposé au Conseil d'élire Odile Lamaury, 2^{ème} adjoint, à la présidence de la séance pour cette délibération.

La présidente de séance propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu la délibération n°06/04/2018-01 concernant le compte de gestion 2017 ;
- Vu le compte administratif de l'exercice 2017 ;
- Vu l'instruction comptable M 14 ;

Décide à l'unanimité par 13 voix

- **d'adopter le compte administratif de la résidence Les Jaunets pour l'exercice 2017, tel que présenté par le Maire.**

Délibération n°06/04/2018-06

Budget Annexe AUBERGE – examen du compte administratif – exercice 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif du budget annexe Auberge pour l'exercice 2017 qui laisse apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		402,81	20 972,78	-	20 972,78	402,81
Opération de l'exercice	14 049,37	23 341,10	17 429,39	21 195,00	31 478,76	44 536,10
TOTAUX	14 049,37	23 743,91	38 402,17	21 195,00	52 451,54	44 938,91
Résultats de clôture	-	9 694,54	17 207,17	-	7 512,63	-
Restes à réaliser	-	-		-	-	-
TOTAUX CUMULES	-	9 694,54	17 207,17	-	7 512,63	-
RESULTAT DEFINITIF		9 694,54	17 207,17	-	7 512,63	

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le Maire quitte la salle. Il est proposé au Conseil d'élire Odile Lamaury, 2^{ème} adjoint, à la présidence de la séance pour cette délibération.

La présidente de séance propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu la délibération n°06/04/2018-01 concernant le compte de gestion 2017 ;
- Vu le compte administratif de l'exercice 2017 ;
- Vu l'instruction comptable M 14 ;

Décide à l'unanimité, par 13 voix

- d'adopter le compte administratif du budget annexe auberge de l'exercice 2017, tel que présenté par le Maire.

Délibération n°06/04/2018-07-1

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il faut intégrer les résultats du budget annexe Eau Potable dans le budget de la Commune suite au transfert au SMPGA et rappelle au Conseil Municipal les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2017 des budgets principal et budget annexe eau qui s'établissent ainsi :

Budget Principal

Section de fonctionnement

Excédent reporté 2016

217.900.78 €

Excédent de l'exercice 2017

110.428.55 €

Résultat de clôture 2017

328.329,33 €

Budget annexe Eau Potable

Section d'exploitation

Excédent reporté 2016	22 260,70 €
Excédent de l'exercice 2017	<u>7 852,23 €</u>
Résultat de clôture 2017	30 112,93 €

Soit un excédent global de 358 442,26 €

Budget Principal

Section d'investissement

Déficit reporté 2016	- 70.497,07 €
Déficit de l'exercice 2017	<u>-190.005,90 €</u>
Résultat de clôture 2017	-260.502,97€
Déficit des restes à réaliser 2017	<u>-175.242,29€</u>
Résultat définitif d'investissement 2017	-435.745,26 €

Budget annexe Eau Potable

Déficit reporté 2016	-10 502,24 €
Excédent de l'exercice 2017	<u>18 008,53 €</u>
Résultat de clôture 2017	7 506,29 €

Soit un déficit global de 428 238,97 €

Ce rappel effectué, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M14.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu les comptes administratifs approuvés ce même jour,

Vu la demande du Trésor Public,

Décide, à l'unanimité,

-d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017, soit 358 442,26 € au compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisé» en section d'investissement au budget principal 2018

-de reprendre le résultat de clôture de la section d'investissement soit -252 996,68 € au compte 001 «déficit reporté en dépenses d'investissement du budget 2018, hors restes à réaliser

Délibération n°06/04/2018-08

BUDGET ANNEXE CAMPING– AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2017 qui s'établissent ainsi :

Section de fonctionnement

Excédent reporté 2016	53 934,07 €
Excédent de l'exercice 2017	<u>13 104,09 €</u>
Résultat de clôture 2017	67 038,16 €

Section d'investissement

Excédent reporté 2016	38 509,40 €
Déficit de l'exercice 2017	<u>-35 139,81 €</u>
Résultat de clôture 2017	3 369,59 €

Ce rappel effectué, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M4

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4

Vu le compte administratif approuvé ce même jour,

Décide à l'unanimité,

-de reporter l'excédent de fonctionnement, soit 67 038,16 € au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement du budget primitif 2018,

-de reprendre le résultat de clôture de la section d'investissement soit 3.369,59 € au compte 001 excédent reporté en recettes d'investissement du budget primitif 2018

Délibération n°06/04/2018-09

BUDGET ANNEXE RESIDENCE LES JAUNETS- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2017 qui s'établissent ainsi :

Section de fonctionnement

Excédent reporté 2016	6.550,91 €
Excédent de l'exercice 2017	<u>53 949,77 €</u>
Résultat de clôture 2017	60 500,68 €

Section d'investissement

Déficit reporté 2016	- 42 861,41 €
Déficit de l'exercice 2017	<u>-3 742,61 €</u>
Résultat de clôture 2017	-46 604,02 €

Ce rappel effectué, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M14

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le compte administratif approuvé ce même jour,

Décide à l'unanimité,

-d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour 46 604,02 € au compte 1068 'excédent de fonctionnement capitalisé en recettes d'investissement du budget primitif 2018

-de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017, soit 13 896,66 € au chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement du budget primitif 2018

-de reprendre le résultat de clôture de la section d'investissement soit -46 604,02 € au compte 001 déficit reporté en dépense d'investissement du budget primitif 2018

Délibération n°06/04/2018-10

BUDGET ANNEXE AUBERGE – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2017 qui s'établissent ainsi :

Section de fonctionnement

Excédent reporté 2016	402,81 €
Excédent de l'exercice 2017	<u>9.291,73 €</u>
Résultat de clôture 2017	9.694,54 €

Section d'investissement

Déficit reporté 2016	-20.972,78 €
Excédent de l'exercice 2017	<u>3.765,61 €</u>
Résultat de clôture 2017	-17.207,17 €

Ce rappel effectué, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M4

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4

Vu le compte administratif approuvé ce même jour,

Décide à l'unanimité,

-d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 9 694,54 € au compte 1068 'excédent de fonctionnement capitalisé en recettes d'investissement du budget primitif 2018

-de reprendre le résultat de clôture de la section d'investissement soit -17 207,17 € au compte 001 déficit reporté en dépense d'investissement du budget primitif 2018

Délibération n°06/04/2018-11

Budget principal – budget primitif de l'exercice 2018

Monsieur le Maire rappelle que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et en investissement. Ce projet s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

	BUDGET 2018		BUDGET 2018
Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	188 950,00	013 Atténuations de charges	11 700,00
012 Charges de personnel	382 000,00	70 Produits de gestion courante	53 180,00
014 Atténuations de produits	148 583,00	73 Impôts et taxes	707 900,00
022 Dépenses imprévues	4 206,00	74 Dotations, subv, participations	190 800,00
65 Autres charges gestion cour	91 480,00	75 Autres prod. gestion courante	18 000,00
66 Charges financières	23 000,00	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	31 120,00	77 Produits exceptionnels	300,00
042 Opérations d'ordre de transfert	3 333,00		
023 Virement section investissement	109 208,00		
Total	981 880,00	Total	981 880,00

Section d'investissement :

DEPENSES	BUDGET 2018	RECETTES	BUDGET 2018
CHAP 001 Déficit investissement reporté	252 996,68	CHAP 001 Excédent investissement reporté	
CHAP 020 Dépenses imprévues	30 000,00	CHAP 021 virement de la section fonct	109 208,00
CHAP 10 Dotations Fonds de réserves	7 506,29	CHAP 040 opérations d'ordre entre section	3 333,00
CHAP 16 Remboursement Emprunt	85 600,00	CHAP 024 Produit des cessions	60 000,00
CHAP 20 Immobilisations incorporelles	13 070,00	CHAP 10 Dotations Fonds de réserves	54 500,00
CHAP 21 Immobilisations corporelles	153 241,20	CHAP 1068 Excédent fonct	358 442,26
CHAP 23 Immobilisations en cours	774 298,49	CHAP 13 Subventions invt	280 629,40
		CHAP 16 Emprunts et dettes assimilées	450 600,00
Total	1 316 712,66	Total	1 316 712,66

Discussion autour du budget de la commune

M. Dautzenberg indique que si Carolles n'augmente pas les taux d'imposition, la commune perdra des financements par rapport aux collectivités locales qui ont augmenté. Il demande également si le logement au-dessus du cabinet médical est loué. La réponse est affirmative.

- salle des fêtes

M. le maire fait part des contestations sur le projet de reconstruction de la salle des fêtes. Il indique qu'une visite de la commission de sécurité a eu lieu dernièrement et qu'elle a émis un avis défavorable à l'ouverture de la salle actuelle, en raison de divers points notamment : des alarmes incendies défectueuses, des issues de secours non conformes en raison des marches intérieures, la proximité des conteneurs déchets papier-plastiques avec le branchement gaz.

Il indique que la contestation se porte aussi sur le lieu de reconstruction. Jean-Yves Pamart propose de mettre la salle des fêtes sur le camping. M. Sévin lui répond qu'il y a plus d'un an, la question a été posée au conseil municipal sur le lieu où la rénovation ou reconstruction devait avoir lieu, soit au même endroit, soit ailleurs. Le conseil a confirmé la décision de reconstruire au même endroit et a décidé de lancer la réalisation.

- la Plage

Jean-Yves Pamart considère que la plage est le parent pauvre de la commune. Il est décidé selon lui des choses qui ne sont pas traduites financièrement. A titre d'exemple, il signale le parcours des Peintres qui a un budget prévu de 38 000 € alors que pour la plage le budget est de 3 000 €. Il indique également que le projet plage, décidé depuis longtemps, n'est toujours pas réalisé.

M. le maire rappelle que le parcours des Peintres est inscrit depuis 2 ans dans le budget. Et en ce qui concerne la plage, diverses actions ont été réalisées : travaux avenue des Pierrots, avec pose de bancs, mise en place du Pavillon Bleu, nouveaux panneaux d'information, amélioration de la zone de stationnement des camping-cars. Une somme est affectée tous les ans à la Plage.

M. le maire lui rappelle aussi que le projet de réaménagement de la plage est un projet global (réaménagement Pignon Butor, escalier menant à la plage, parking de la plage, y compris le parking en herbe d'Edenville) qu'il nécessite des ressources importantes, avec peu de subventionnement et qu'une coordination avec la mairie de Jullouville est nécessaire.

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 14 ;
- Vu le projet de budget ;

Décide par 10 voix pour (1 voix contre : Jean Claude Bisson, 3 abstentions : Jean-Yves Pamart, Anna Jeglot-Morvan, Sylvette Cassin)

- d'approuver le projet de budget de la commune pour l'exercice 2018, tel que présenté

Délibération n°06/04/2018-12

Budget annexe Camping – budget primitif de l'exercice 2018

Monsieur le Maire rappelle que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Maire indique que le budget du camping est assujéti à la TVA car il concerne des prestations de services. Les montants inscrits au budget sont donc des montants hors taxes et non TTC. Ce projet s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

	BUDGET 2018		BUDGET 2018
Dépenses		Recettes	
002 Déficit antérieur reporté		002 Excédent antérieur reporté	67038,16
011 Charges à caractère général	27 400,00	013 Atténuations de charges	4 001,84
012 Charges de personnel	50 000,00	70 Produits de gestion courante	101 000,00
014 Atténuations de produits		73 Impôts et taxes	
022 Dépenses imprévues	9 862,00	74 Dotations, subv, participations	
65 Autres charges gestion cour	900,00	75 Autres prod. gestion courante	
66 Charges financières	1 200,00	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	200,00	77 Produits exceptionnels	
69 Impôts sur les bénéfices	1 100,00		
042 Opérations d'ordre de transfert	38 989,00	042 Opérations d'ordre entre section	7 611,00
023 Virement section investissement	50 000,00		
Total	179 651,00	Total	179 651,00

Section d'investissement

DEPENSES	BUDGET 2018	RECETTES	BUDGET 2018
CHAP 001 Déficit investissement reporté		CHAP 001 Excédent investissement reporté	3 369,59
CHAP 020 Dépenses imprévues		CHAP 021 virement de la section fonct	50 000,00
CHAP 10 Dotations Fonds de réserves		CHAP 040 opérations d'ordre entre section	38 989,00
CHAP 16 Remboursement Emprunt	6 800,00	CHAP 024 Produit des cessions	
CHAP 20 Immobilisations incorporelles	500,00	CHAP 10 Dotations Fonds de réserves	
CHAP 21 Immobilisations corporelles	9 000,00	CHAP 1068 Excédent fonct	
CHAP 23 Immobilisations en cours	68 447,59	CHAP 13 Subventions invt	
CHAP 040 Opérations d'ordre entre section	7 611,00	CHAP 16 Emprunts et dettes assimilées	
Total	92 358,59	Total	92 358,59

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;

- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4 ;
- Vu le projet de budget ;

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de budget du camping pour l'exercice 2018, tel que présenté

Délibération n°06/04/2018-13

Budget Annexe Résidence les Jaunets– budget primitif de l'exercice 2018

Monsieur le Maire rappelle que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et en investissement. Ce projet s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

	BUDGET 2018		BUDGET 2018
Dépenses		Recettes	
		002 Excédent fonct reporté	13 896,66
011 Charges à caractère général	36 600,00	013 Atténuations de charges	
012 Charges de personnel	2 600,00	70 Produits de gestion courante	4 800,00
014 Atténuations de produits		73 Impôts et taxes	
022 Dépenses imprévues	4 000,00	74 Dotations, subv, participations	
65 Autres charges gestion cour	2 000,00	75 Autres prod. gestion courante	85 400,00
66 Charges financières	12 000,00	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
042 Opérations d'ordre de transfert			
023 Virement section investissement	46 896,66		
Total	104 096,66	Total	104 096,66

Section d'investissement :

DEPENSES	BUDGET 2018	RECETTES	BUDGET 2018
CHAP 001 Déficit investissement reporté	46 604,02	CHAP 001 Excédent investissement reporté	
CHAP 020 Dépenses imprévues		CHAP 021 virement de la section fonct	46 896,66
CHAP 10 Dotations Fonds de réserves		CHAP 040 opérations d'ordre entre section	
CHAP 16 Remboursement Emprunt	49 830,00	CHAP 024 Produit des cessions	
CHAP 20 Immobilisations incorporelles		CHAP 10 Dotations Fonds de réserves	
CHAP 21 Immobilisations corporelles		CHAP 1068 Excédent fonct	46 604,02
CHAP 23 Immobilisations en cours	31 500,00	CHAP 13 Subventions invt	
		CHAP 16 Emprunts et dettes assimilées	34 433,34
Total	127 934,02	Total	127 934,02

- Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
 - Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 14 ;
 - Vu le projet de budget ;

Décide, à l'unanimité,

- **d'approuver le projet de budget de la résidence les Jaunets pour l'exercice 2018, tel que présenté**

Délibération n°06/04/2018-14

Budget Annexe Auberge– budget primitif de l'exercice 2018

Monsieur le Maire rappelle que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Ce projet s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

	BUDGET 2018		BUDGET 2018
Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	2 800,00	013 Atténuations de charges	
012 Charges de personnel		70 Produits de gestion courante	2 300,00
014 Atténuations de produits		73 Impôts et taxes	
022 Dépenses imprévues		74 Dotations, subv, participations	
65 Autres charges gestion cour		75 Autres prod. gestion courante	33 000,00
66 Charges financières	9 000,00	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	1 120,00	77 Produits exceptionnels	
042 Opérations d'ordre de transfert			
023 Virement section investissement	22 380,00		
Total	35 300,00	Total	35 300,00

Section d'investissement :

DEPENSES	BUDGET 2018	RECETTES	BUDGET 2018
CHAP 001 Déficit investissement reporté	17 207,17	CHAP 001 Excédent investissement reporté	
CHAP 020 Dépenses imprévues		CHAP 021 virement de la section fonct	22 380,00
CHAP 10 Dotations Fonds de réserves		CHAP 040 opérations d'ordre entre section	
CHAP 16 Remboursement Emprunt	18 176,00	CHAP 024 Produit des cessions	
CHAP 20 Immobilisations incorporelles		CHAP 10 Dotations Fonds de réserves	
CHAP 21 Immobilisations corporelles		CHAP 1068 Excédent fonct	9 694,54
CHAP 23 Immobilisations en cours	6 700,00	CHAP 13 Subventions invt	
		CHAP 16 Emprunts et dettes assimilées	10 008,63
Total	42 083,17	Total	42 083,17

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;

- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 14 ;

- Vu le projet de budget ;

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de budget de l'Auberge pour l'exercice 2018, tel que présenté

Délibération n°06/04/2018-15

Vote des taux des contributions directes 2018

Il convient de voter les taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2018. Monsieur le Maire propose le maintien des taux 2017 pour l'année 2018 selon le tableau ci-dessous.

	Base prévisionnelle attendue en 2018	Taux 2018	Produit attendu 2018
Taxe Habitation	2 504 000	9,33%	233 623
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 428 000	16,54%	236 191
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36 200	23,19%	8 395
	3 968 200		478 209

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

De voter les taux suivants pour l'année 2018 :

TAXE D'HABITATION	9.33 %
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	16,54 %
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	23,19%

Délibération n°06.04.2018-16

AUTORISATION PROGRAMME (APCP) CONSTRUCTION SALLE DES FÊTES-CREATION

L'équipe municipale a décidé par délibération la reconstruction de la salle des Fêtes.

Dans un souci de transparence et de sincérité, ainsi que pour mobiliser uniquement les crédits nécessaires aux travaux réalisés sur l'année, il est proposé de mettre en place une autorisation de programme (AP).

Ce mécanisme regroupe la totalité des dépenses de l'opération et prévoit la répartition annuelle des crédits pour la durée de l'opération.

Le montant total des travaux pour la construction de la salle des fêtes est estimé à 1 310 430 € TTC sur une durée de 2 ans. La répartition prévisionnelle des crédits de paiement (CP) est la suivante :

<i>En euros</i>		CREDITS DE PAIEMENT		
Mouvements financiers	AP TTC	dép 2015-2016-2017 pour mémoire	CP 2018	CP 2019
Honoraires amo+opc	115 914,55	35 234,85	51 062,00	29 617,70
INSTALLATION, MATERIEL ET OUTILLAGE (2313)	1 181 933,16	11 420,00	485 000,00	685 513,16
Annonces, insertions & reprographie	1 000,00	0,00	600,00	400,00
Assurance	11 582,29			11 582,29
TOTAL DEPENSES	1 310 430,00	46 654,85	536 662,00	727 113,15
montant TVA	218 405,00			
<i>En euros</i>		RECETTES		
Mouvements financiers	AP TTC	2015-2016-2017 pour mémoire	CP 2018	CP 2019
DETR	245 339,00	0,00	73 600,00	171 739,00
DSIL	54 661,00	2 733,05	40 995,75	10 932,20
CONTRAT DE TERRITOIRE	214 170,00	0,00	112 560,00	101 610,00
TOTAL RECETTES	514 170,00	2 733,05	227 155,75	284 281,20
CHARGES NETTES	796 260,00	43 921,80	309 506,25	442 831,95

Un bilan sera établi et présenté chaque année au conseil municipal.

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au bon déroulement de l'opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 10 voix pour, (1 voix contre : Jean-Claude Bisson, 3 abstentions : Anna Jeglot-Morvan, Jean-Yves Pamart, Sylvette Cassin) :

-De créer une autorisation de programme pour la construction de la Salle des Fêtes d'un montant de 1 310 430 € TTC et d'une durée de 2 ans,

-D'approuver la répartition des crédits de paiement présentée dans le tableau ci-dessus

-Les crédits 2018 ont été inscrits au budget primitif 2018

Délibération n°06/04/2018-17

VENTE SALLE DE LA DILIGENCE

La salle de la diligence sise 18 rue Division Leclerc à Carolles, appartient au domaine privé communal.

Le dit immeuble n'étant pas susceptible d'être affecté utilement à un service public, le Conseil Municipal a acté par délibération n° 29/09/2017-11 le principe de sa cession.

Du reste, la vente de ce bâtiment, bien situé au milieu de la rue Division Leclerc permettrait de conforter le tissu commercial de la commune.

C'est la raison pour laquelle un appel à candidatures a eu lieu du 30 novembre au 21 décembre 2017, au terme duquel, une seule offre valide a été reçue, émanant de la SARL Carolles Immobilier.

Les caractéristiques principales de l'offre d'acquisition sont les suivantes :

- Prix de cession : 60.000 € hors frais de notaire.
- Lors de la signature du compromis de vente le versement d'un dépôt de garanti correspondant à 5% du prix de vente sera demandé par la commune, le solde, payé comptant au moyen d'un chèque de banque lors de la signature de l'acte authentique.

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider les conditions de cession de cet immeuble communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et L.2241-2

Vu le Code Général des Personnes Publiques,

Vu la délibération 29/09/2017-11,

Vu l'appel à concurrence lancé par la commune,

Vu la proposition émanant de la SARL Carolles Immobilier, 19, Rue Général Leclerc

Décide, à l'unanimité :

- de vendre la salle de la diligence en l'état pour une contenance totale de 1 are et 3 centiares, au prix de 60 000 € à la SARL CAROLLES IMMOBILIER
- de valider la cession du bien, aux conditions indiquées ci-dessus,
- de missionner Maître HUET LEROY pour établir tous les actes notariés,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents utiles au bon aboutissement du projet.

Délibération n°06/04/2018-18

Renfort saisonnier 2018 aux services techniques

Considérant qu'en raison de l'accroissement d'activités pendant la saison estivale, il y a lieu, de recruter un saisonnier non permanent pour un accroissement temporaire d'activités aux services techniques à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires du 23 avril au 31 octobre 2018 dans les conditions prévues à l'article 3,1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

La rémunération mensuelle est fixée sur la base de l'indice brut 347 soit indice majoré 325.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à recruter le personnel saisonnier nécessaire au bon fonctionnement des services et à signer les documents afférents

- que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 56.